

Hauts-de-Seine - Val-d'Oise : bientôt le grand ménage dans la publicité de rue ?

L'agglomération Boucle nord de Seine mène actuellement une concertation afin d'élaborer son futur règlement de publicité.



Gennevilliers, le 24 mars. Le territoire Boucle nord de Seine compte 1 373 dispositifs de publicité sur la voie publique.

Par Olivier Bureau

Immenses panneaux le long des routes, écrans numériques sur les trottoirs, mobilier urbain avec des pubs d'un côté, affiches en tout genre... Impossible d'y couper, la publicité est partout sur la voie publique. C'est justement afin de faire le ménage dans tout cela que [le territoire Boucle nord de Seine](#), le T5 pour les initiés, est en train d'élaborer son règlement local de publicité intercommunal (RLPI). La concertation s'achèvera le 23 avril prochain et une enquête publique se tiendra en fin d'année.

L'enjeu est de taille. « Ce territoire c'est 440 000 habitants répartis sur sept communes* », précise Patrice Leclerc, maire (PCF) de Gennevilliers et vice-président du T5 chargé de l'aménagement.

L'idée est d'unifier les règlements de publicités des villes qui s'en sont dotées (Argenteuil, Colombes, Asnières, Gennevilliers...) et d'en mettre en place là où il n'y en a pas encore, comme à Bois-Colombes. Aujourd'hui, plus de 1 370 dispositifs de publicités y ont été recensés, de l'immense affiche à la petite pancarte en passant par les pubs sur abribus ou sur des bâches.

Pas de pub sur les bords de Seine

« Actuellement, 13 % (178) sont non conformes à la réglementation nationale. Le plus souvent parce qu'ils sont trop grands ou mal implantés. Sur une pile de pont c'est interdit, de même qu'un panneau

immobilier *vendu* sur un mur avec fenêtre », indique Sophie Pellier, d'Even Conseil, le bureau d'études et de conseil en environnement et développement durable qui planche sur ce sujet.

Dans les années à venir, le nouveau RLPI interdira la publicité le long des bords de Seine et bannira sa version numérique près des espaces naturels. Elle sera aussi globalement limitée dans les quartiers résidentiels et patrimoniaux.

Il s'agit en revanche d'améliorer la visibilité des équipements commerciaux, des nouveaux quartiers comme le futur centre-ville de Gennevilliers [ou l'Arc sportif à Colombes](#) ainsi que des gros chantiers comme ceux du Grand Paris ou les extensions de transports en commun.

Paysages de France reste vigilant

Le RLPI à venir prévoit également de s'attaquer à la pollution lumineuse en limitant [les publicités de ce type](#). Difficile malgré tout de les supprimer totalement. « *On ne peut pas s'en passer totalement. L'éclairage, y compris des publicités, joue sur le sentiment d'insécurité* », estime Jean-François Ploteau, maire adjoint chargé notamment des mobilités et du développement durable à Argenteuil.

L'association Paysages de France est particulièrement pointue sur ce sujet. Elle a mené et remporté plusieurs batailles juridiques contre les enseignes sauvages. [Jean-Pierre Boudry en a été le responsable francilien](#) de nombreuses années. « *Ce que fait le T5 va dans le bon sens, assure-t-il. Après on fait souvent passer des supports publicitaires pour du mobilier urbain. Et cela, c'est juste une entourloupe ! En tout cas, nous restons vigilants.* »

* Argenteuil (Val-d'Oise), Colombes, Bois-Colombes, Asnières, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Le projet détaillé est à retrouver sur bouclenorddeseine.fr.

ANGOISSE OLYMPIQUE SUR LA PUB

Parmi les événements à venir, [les Jeux olympiques de 2024](#) sont un eldorado pour publicitaires et une source d'angoisse pour les défenseurs du cadre de vie. Lors d'une réunion publique, une participante pointait « les sponsors des JO qui auront beaucoup de latitude » dans ce domaine.

« Les règlements locaux vont effectivement s'effacer derrière les lois olympiques. C'est un vrai scandale qui prouve que ce n'est qu'une histoire de gros sous, fulmine Patrice Leclerc. Ils cassent les réglementations ! »

La crainte de voir la Boucle nord de Seine colonisée par McDonald's, Nike ou Coca-Cola est donc bien là. De plus avec Colombes qui accueillera les épreuves de hockey sur gazon et le village olympique à un jet de javelot de Villeneuve, tout le nord des Hauts-de-Seine sera pris dans les anneaux de Paris 2024. Les JO sont prévus du 26 juillet au 11 août et les jeux paralympiques du 21 août au 8 septembre.

[Au Cojo \(le comité d'organisation des Jeux olympique\)](#), on se veut rassurant : « [La loi olympique de mars 2018](#) donne un cadre juridique et législatif à tout cela... » Et notamment son article 5 qui autorise la publicité pour « les partenaires de marketing olympique » dans un périmètre de 500 m de distance autour de chaque site 30 jours avant le début des jeux et 15 jours après la fin des jeux paralympiques. « Cela concerne donc une période allant de fin juin à fin septembre », résume-t-on au Cojo.